



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

PME

Question écrite n° 5490

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les graves consequences bancaires, fiscales et sociales sur la gestion des entreprises, de la greve des PTT, notamment dans le departement de la Seine-Saint-Denis. Cette desorganisation du service public des postes entraine de tres graves difficultes pour de nombreuses PME qui ne peuvent recevoir, depuis pres d'un mois, leurs commandes ou leurs reglements, ni envoyer leurs devis ou leurs factures. Les problemes de reglements par les entreprises de leur TVA, de leurs paiements d'URSAAF, du GARP, ainsi que les relations avec leurs banques sont devenus preoccupants pour les chefs d'entreprise, artisans et commercants de ce departement. Cette situation s'est encore aggravee du fait du blocage par la CGT et des elus communistes, du centre de tri de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Il serait donc absolument necessaire que des directives interministerielles puissent etre donnees, notamment a ses collegues exerçant la tutelle sur les services du Tresor et les differents organismes sociaux. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace est particulierement sensible aux perturbations engendrees par les greves qui ont recemment affecte le service postal et n'ignore pas les consequences qui en ont resulte pour de tres nombreuses entreprises. Il etait donc necessaire de prendre des mesures pour assurer la continuite du service public et ameliorer la collaboration entre la poste et les entreprises durant les periodes de conflit. C'est pourquoi des dispositions exceptionnelles ont ete prises sous forme de centres de tri de secours et de chaines d'acheminement speciales pour assurer un maximum d'echanges de courrier dans les zones les plus affectees. Ainsi, en region parisienne, par exemple, plus de vingt centres de secours ont fonctionne pendant le conflit des conducteurs de camions de la poste d'Ile-de-France. Certes, ce dispositif n'a pu se substituer a l'efficacite habituelle du reseau, mais il a permis de favoriser l'ecoulement d'un trafic significatif du courrier. En outre, il a ete demande a la direction generale de la poste de mettre en place des structures ad hoc pendant ces periodes de conflits pour mieux informer ses clients et certains secteurs economiques particulierement sensibles a l'activite du service postal. Afin d'attenuer les effets de la greve sur les entreprises, le ministre a annonce plusieurs decisions au debut du mois de novembre dernier. C'est ainsi que, s'agissant du reglement d'affranchissements realises par la poste, il a ete demande aux services qu'un maximum de souplesse soit observe et que l'echeance du mois de novembre soit retardee d'un mois dans les regions touchees par la greve. De meme, de consignes de souplesse dans le recouvrement des factures telephoniques ont ete donnees aux services de France Telecom. Des interventions ont egalement ete faites aupres des organismes de securite sociale pour preconiser un assouplissement dans le recouvrement des echeances de cotisations sociales et le ministere du budget a, de son cote, recommande a ses services des mesures analogues dans les recouvrements fiscaux. Des la fin du conflit, tout a ete mis en oeuvre pour un retour rapide a une situation normale.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5490

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3308